



## FÉDÉRATION NATIONALE DES INDUSTRIES CHIMIQUES

Chimie – Caoutchouc – Industrie Pharmaceutique – Répartition Pharmaceutique – Droguerie  
– Instruments à Ecrire – Laboratoires d'Analyses Médicales – Navigation de Plaisance –  
Officines – Pétrole – Plasturgie – Négoce et Prestations de services



# **Déclaration des organisations CGT parties civiles, lors du verdict du 31 octobre 2017 à propos de l'explosion de l'usine TOTAL/AZF du 21 septembre 2001**

La Cour d'appel de Paris, vient après 16 ans de bataille du pot de fer contre le pot de terre, de rendre justice aux victimes et à tous ceux qui aujourd'hui, à l'entreprise et à proximité, demandent à vivre en sécurité.

Parler de justice reste un bien grand mot au regard de la condamnation prononcée. Le directeur à l'époque des faits prend 15 mois avec sursis et 10 000 € d'amende. Avoir tué 31 personnes, fait plus de 11000 blessés, détruit l'entreprise, traumatisé une ville et ses citoyens à vie, c'est peu cher payé. L'entreprise Grande-Paroisse quant à elle, filiale du groupe Total, prend la peine maximum, c'est-à-dire 225 000 €.

C'est bien la sous-traitance, utilisée comme moyen de dumping social, qui est la cause principale du drame.

C'est aussi la passivité de la DRIRE, l'autorité de tutelle et le refus d'écouter les représentants du personnel qui avaient maintes fois alerté.

Pendant 16 ans, c'est bien le groupe Total qui a déployé des moyens juridiques, techniques, relationnels colossaux pour ne pas être inquiété, pour renvoyer l'origine de l'explosion vers des fausses pistes, même les plus nauséabondes, pour nettoyer la scène de crime dès les premiers jours et rendre des témoins amnésiques.

Dans ces circonstances, nous considérons comme une victoire que le tribunal ait pu prononcer une condamnation, fût-elle symbolique, par rapport à l'énormité du désastre humain et matériel. Depuis 16 ans, à toutes les étapes et sur tous les sujets, il n'y a pas eu de différence de comportement entre la stratégie de Total et sa filiale à 100 % AZF et la direction locale. C'est donc pourquoi nous ne les distinguons pas aujourd'hui.

La stratégie du mystère, mise en place par Total, est maintenant derrière nous. Il est plus qu'urgent de tirer les enseignements politiques pour qu'aucun autre accident majeur ne se reproduise. L'actuel gouvernement, à la demande du patronat, a décidé de supprimer les CHSCT et, depuis 2009, les règles protectrices du Code du travail et du Code de l'environnement sont continuellement amputées. Il faut inverser ces orientations.

La CGT est disponible pour présenter à nouveau ses propositions dans ce domaine.

A Paris et à Toulouse, le 31 octobre 2017